

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 18  
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2023

\*\*\*\*\*

**OBJET : DETR 2024 - TRANCHE 2 – RESTAURATION  
SCOLAIRE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 30 novembre 2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Laurent DELPECH, Maire  
Jacques POTTIER, Adjoint  
Aude ZAFOUR, Adjointe  
Pierre CHOFFARDET, Adjoint  
Françoise DARRAS, Adjointe  
Michel PIRIS, Adjoint  
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe  
Jean-Pierre PRIEUR  
Guy ACHARD DE LA VENTE  
Francis BRIAND  
David GENTHEN  
Viviane PFLIEGER  
Guy DARRAS  
Fabien MARTINEAU  
Lydie ZMUDA  
Nadège PARFAIT  
Marie PLEGNON  
Kevin FAVRET

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR  
Laurence HALLAIS pouvoir Aude ZAFOUR

**ABSENTS EXCUSÉS** Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée  
Cyril MERZY  
Oliviane DUPONT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur David GENTHEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## DETR 2024 - TRANCHE 2 – RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier suivant auprès des services de l'État en vue d'obtenir des subventions au titre des dotations de l'État dans le cadre de l'extension de l'école Blanchet et de la création de la restauration scolaire :

- TRANCHE 2 – RESTAURATION SCOLAIRE

Tableau de financement :

Estimation coût Travaux TTC	Travaux HT	DOTATION DE L'ÉTAT 2024
<b>TRANCHE 2 - RESTAURATION SCOLAIRE</b>		
707 805,00 €	589 837,50 €	471 870,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée que possible auprès de l'État au titre des Dotations de l'État pour l'année 2024,

**ARRÊTE** les modalités de financement suivantes :

Intitulé de l'opération :

- *Tranche 2 – Restauration scolaire*
- Coût prévisionnel HT des travaux : 589 837,50 €
- Montant sollicité au titre de la dotation de l'État : 471 870 € (80% du HT)

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget communal 2024.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
 de la transmission en Sous-préfecture,  
 le 8 décembre 2023 de la publication  
 le 8 décembre 2023 en vertu de la loi  
 des 2 mars et 22 juillet 1952.

Le Maire



Pour extrait conforme  
 Le Maire  
 Laurent DELPECH

